



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE MARTINIQUE

## CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2014

Mercredi 22 octobre 2014

Réponses à une série de questions portant sur LE DROIT CIVIL en relation avec les missions des collectivités territoriales.

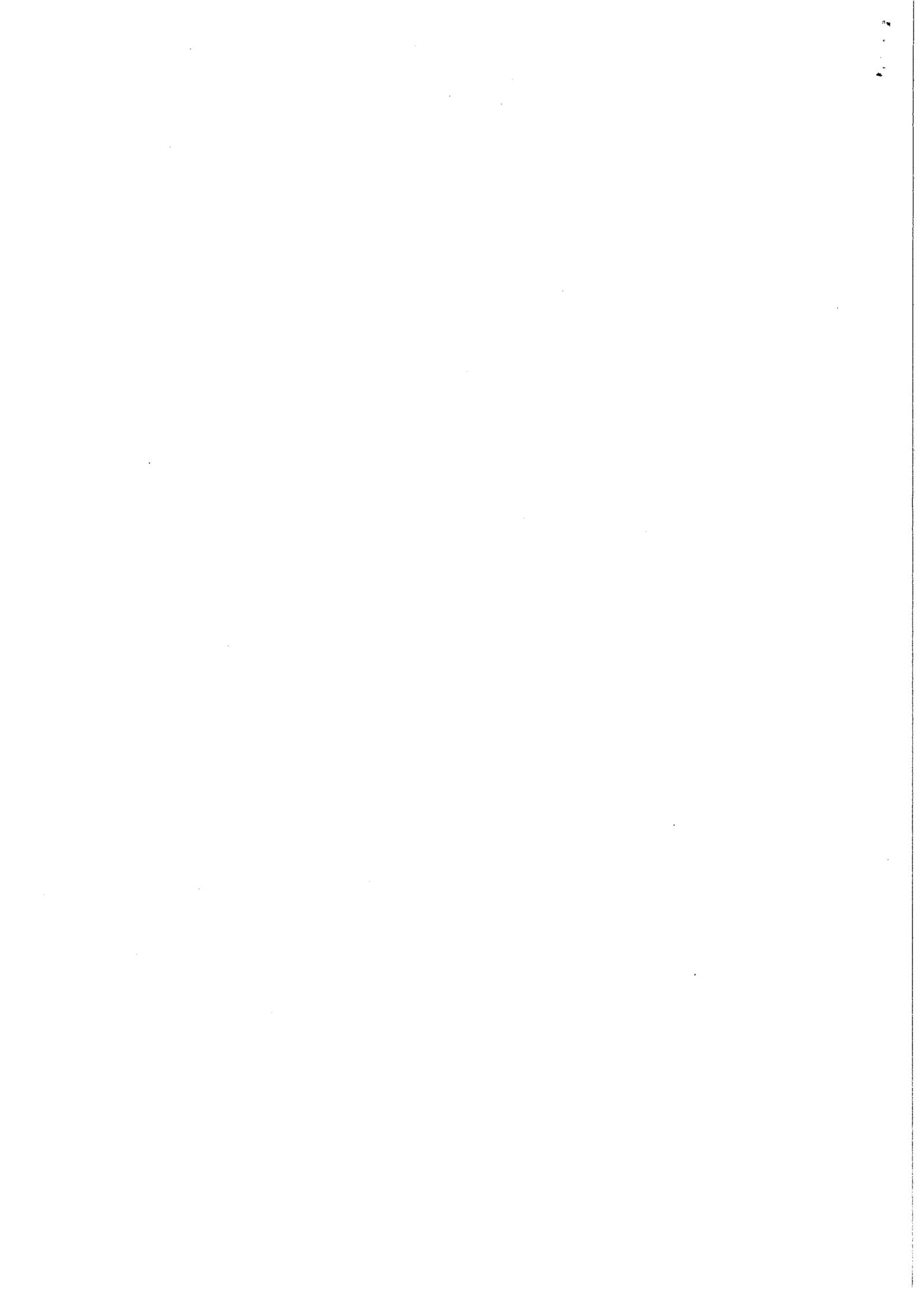
*durée : trois heures  
coefficient : 1*

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

**Ce dossier comporte 3 pages, y compris celle-ci.**

- ✓ Ni dans votre copie, ni dans les documents éventuellement à joindre à votre copie vous ne devez faire apparaître de signes distinctifs tels que paraphe, signature, votre nom ou nom fictif.
- ✓ Seules les références (nom de collectivité, nom de personne, ...) **figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** peuvent apparaître dans votre copie.
- ✓ Seul l'usage d'un stylo soit noir, soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ✓ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**



Pour chaque question, il conviendra d'apporter une réponse construite, raisonnée et illustrée en trente lignes maximum.

**QUESTION 1 (4 POINTS)**

La légalisation de signature : définition, coût et conditions d'obtentions.

**QUESTION 2 (4 POINTS)**

Le certificat d'hérédité : définition, coût et conditions d'obtentions.

**QUESTION 3 (4 POINTS)**

Une mairie peut-elle refuser de délivrer un document relevant de sa compétence ?

**QUESTION 4 (4 POINTS)**

La certification de copie conforme : définition, coût et conditions d'obtentions.

**QUESTION 5 (4 POINTS)**

Quels sont les recours en cas de refus de célébration, par un officier d'état civil, d'un mariage entre personnes de même sexe ?



